

POLITIQUE DE FORMATION EN RCR

(Réanimation cardiorespiratoire)

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.). **Les étudiants sont responsables de s'y conformer.**

SVP lire attentivement les informations et directives suivantes **afin d'éviter les conséquences** que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?

En sachant comment réagir en cas d'urgence cardiaque, on peut augmenter de 30 % ou davantage les chances de survie et de rétablissement des victimes (*source : Fondation des maladies du cœur*). En tant que professionnel de la santé, exposé quotidiennement à des patients souffrant de maladies cardiaques ou autres pathologies, il s'avère donc important et pertinent pour nos étudiants en pharmacie de savoir comment effectuer ces techniques.

2. Où puis-je suivre la formation RCR?

L'Association des étudiants en pharmacie organise annuellement une formation dans les locaux de la faculté, les dates vous seront communiquées ultérieurement. De plus, plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leur formation RCR. Pour trouver les endroits et dates de formation, vous pouvez vous adresser à votre bureau local de la *Fondation des maladies du cœur* (www.fmcoeur.com).

3. Quel document dois-je remettre?

Une preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- La date de validité dépasse le 1^e juillet 2016. À noter que cette date s'applique à tous les étudiants, qu'ils effectuent ou non un stage lors de leur première année.
- Elle est émise par: Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, CSST, etc.
- **Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est : « C+ », « ISS » ou « Professionnel de la santé ».**

4. Quand et où dois-je retourner les documents dûment complétés?

Les preuves d'attestation doivent être remises **avant le 27 novembre 2015 à 16 h.**

L'attestation RCR doit être déposée au **local 2189 du pavillon Jean Coutu.**

5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?

Tout étudiant n'ayant pas remis une attestation valide de formation en réanimation cardiorespiratoire à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

- a. Non activation du dossier de l'étudiant dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour le stage PHA1510. L'étudiant devra donc effectuer son stage à une date ultérieure lorsqu'il remettra sa preuve de certification. Le stage PHA1510 étant un stage obligatoire et pré-requis au stage PHA2510 pourrait être retardé d'une année et ainsi entraîner la perte d'une année d'étude.
- b. Au moment du processus d'assignation pour les milieux de stages, les préférences de l'étudiant ne seront pas considérées.
- c. Une note concernant le professionnalisme sera déposée au dossier des compétences transversales de l'étudiant.

Personne ressource :

Coordonnatrice des stages en milieu communautaire - pharm-stages@umontreal.ca